

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

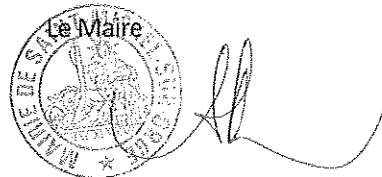
☎ 01.69.80.29.29

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA POPULATION**DÉCISION N° 2024 - 336****Objet : Saison 2023-2024 - Contrat de cession pour le spectacle « Mon aïeule de Ouidah » et la mise en place d'interventions artistiques avec l'association QUARTET BUCCAL**

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;**VU** la délibération du Conseil municipal n°2023-242 du 28 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire ;**VU** le projet de contrat de cession à conclure avec l'association QUARTET BUCCAL en partenariat avec la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois ;**CONSIDERANT** l'intérêt de présenter dans le cadre de la Cité Educative, en partenariat avec la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, le spectacle « Mon aïeule de Ouidah » le lundi 29 janvier 2024 à 10h30 et 14h30 au Centre culturel Baschet ;**CONSIDERANT** que des interventions artistiques seront menées auprès des élèves en cours d'Education Physique et Sportive, par les artistes de la compagnie, de décembre 2023 à février 2024 ;**DECIDE** de conclure un contrat de cession avec l'association QUARTET BUCCAL, sise 14 rue Léo Lagrange à Sainte-Geneviève-des-Bois (91700), pour le spectacle et les interventions susmentionnés.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le

28 DEC. 2023The image shows the official seal of the Mayor of Saint-Michel-sur-Orge, which is circular and contains the text 'Le Maire' and 'VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

Sophie RIGAULT

Publication en ligne le :**28 DEC. 2023**